



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS
FRANCAIS**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à dix-sept heures trente s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 26 février 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	24
PRESENTS :	8
VOTANTS :	14

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Monsieur Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Madame Marianne DURANTON et Messieurs Sébastien DROMIGNY, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Gérard HÉBERT ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Annie PIOFFET, Béatrice RUCHETON (pouvoir) et Messieurs Guy CROSNIER, Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Était excusé : Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT ;

Était absent : Monsieur Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Messieurs Fabien BIDAULT (pouvoir), Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Philippe DOTHÉE, Jean MORLAIS, Patrick POCHON et Jean-Luc VUILLEMENOT ;

Étaient absents : Messieurs Laurent DUCRUIT, Fabien ORIoT, Parfait SOUNOUVOU ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES

Était absent : Jean-Claude DELAUNE ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présentes ou représentées : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir) et Isabelle FROMAGE ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présents : Mesdames Françoise CHANCELIER, Constance GUERY et Messieurs Denis CELADON, Yves COZE, Patrick de LUCA, Jean-Luc DOUINE, Gilles CLUGNAC, Xavier GUILBERT, Joseph LENOIR, Pascal MAGNIER et Patrick MAILLARD ;

Étaient absents : Mesdames Amélie FERLAY, Laurence MANESSE CESARINI, Clothilde CAMPAIN, Marinette MESSIAS, Virginie DAVOUST-GOSSELIN, Cécile DELBECQ, Morgane DELEU, Lucie KIENER-CALVET, Marie MARIN et Messieurs Quentin VION, Gérard TAPONAT, Samuel HERBLOT ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Séverine HUYLEBROECK, Magali LASSAIGNE et Fabienne COTTÉ ;

OBJET :

FINANCES Évolution de la tarification des accompagnements dans le cadre de « Mon Accompagnateur Rénov' »

Nomenclature ACTES :
8 Domaine de compétence par thème
8.8 Environnement

Transmis au Contrôle de
Légalité le :

12 MARS 2025

Affichage le :

12 MARS 2025

FINANCES Évolution de la tarification des accompagnements dans le cadre de « Mon Accompagnateur Rénov' »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
 VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
 VU les statuts du Syndicat ;
 VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
 VU la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ainsi que ses décrets d'applications ;
 VU les circulaires de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) fixant annuellement les plafonds de ressources applicables aux bénéficiaires de ses subventions, en Île-de-France ;
 Considérant la délibération n°2024-003 du 27 février 2024 ;
 VU l'avis favorable de la commission concernée ;
 Dans le cadre de « Mon Accompagnateur Rénov' », les agents du Service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) effectuent les missions présentées ci-dessous. À compter du 12 mars 2025, les tarifs de prestations et les modes de versement seront les suivants :


CONTENU DE LA MISSION	TARIFICATION APPLICABLE TTC
Phase 1 - Information sur le déroulé de l'accompagnement et de son coût ; - Diagnostic de situation initiale ; - Évaluation de la situation d'indignité, d'indécence et de péril du logement et l'évaluation simplifiée de la perte d'autonomie du ménage ; - Information sur les aides et les prêts (conditions et procédures d'octroi) ;	300 €
Phase 2 - Réalisation d'un audit énergétique conforme aux demandes d'aides ;	700 €
Phase 3 - Aide à l'élaboration du projet de travaux répondant aux critères MaPrimeRénov' – Parcours Accompagné ; - Élaboration du plan de financement ; - Accompagnement au montage et au dépôts des dossiers de demandes d'aides ;	700 €
Phase 4 - Suivi de la réalisation des travaux ; - Réalisation d'une visite de fin de travaux ; - Aide au montage des demandes de paiement des subventions ; - Remise de l'attestation de fin de prestation et du rapport d'accompagnement ;	300 €
Coût de la prestation complète (Phases 1, 2, 3 et 4)	2 000 €
Coût de la prestation avec audit fourni et utilisable Dans le cadre de « mon accompagnateur renov' » (Phases 1, 3 et 4)	1 300 €

Paiements de la prestation :

TYPE DE PRESTATION	REVENUS SELON L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT	
	Très modestes ou Modestes	Intermédiaires ou Supérieurs
Prestation complète -réalisée	2 000 € à la fin de la prestation	1 000 € à la fin de la phase 2 1 000 € à la fin de la phase 4
Prestation avec audit fourni et utilisable - réalisée	1 300 € à la fin de la prestation	300 € au début de la phase 1 1 000 € à la fin de la phase 4
Prestation abandonnée	Paiement des phases déjà réalisées	300 € au début de la phase 1 puis paiement des phases déjà réalisées

Ces tarifs sont à payer toutes taxes comprises par le particulier, au plus tard 30 jours après réception du ou des titre(s) via PAYFIP (paiement en ligne) au par chèque (cas exceptionnels).

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais valident cette évolution de la tarification des accompagnements dans le cadre de « Mon Accompagnateur Rénov' » et autorisent le Président à signer tout document s'y rapportant, à l'unanimité.



Le Président
Jean Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20250311-2025-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2025

Affichage : 12/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

